

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 janvier 2016

ÉCONOMIE BLEUE - (N° 3178)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Arnaud Leroy

ARTICLE 2 TER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« du présent code »

les mots :

« de la présente partie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.